Nantes Université

La Présidente de Nantes Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTÉ

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement direct sans concours d'adjoints techniques 2ème classe de recherche et de formation, BAP G, emploi-type Opérateur-trice de maintenance, organisée par NANTES UNIVERSITE est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur PERRUCHAS Denis, Ingénieur d'études hors classe, Président, Nantes Université, Nantes,
Monsieur BASSET Joël, Assistant ingénieur, Expert, Université d'Angers, Angers,
Madame ALLEAU Mathilde, Ingénieure d'études hors classe, Nantes Université, Nantes

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 mai 2022.

La Présidente de Nantes Université

Carine Bernault

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
Le premier vice-président
DOMINIQUE AVERTY

Présidence de Nantes Université
1 quai de Tourville – BP13522
44035 Nantes CEDEX 1
www.univ-nantes.fr